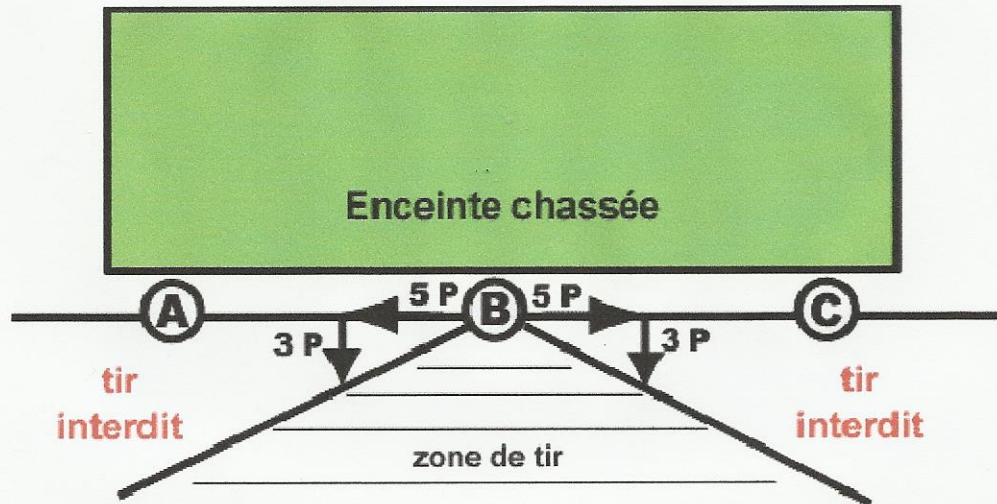


Le directeur de battue, (le Président de la société de chasse où son représentant) doit obligatoirement rappeler avant chaque battue les consignes de sécurité :

- **Les chasseurs postés se placent ventre au bois, canons dirigés vers le sol.**
- **Ne jamais tirer dans la traque.**
- **Ne jamais tirer sans avoir formellement identifié l'animal de tir ! (la plupart des accidents mortels découlent du non respect de cette consigne).**
- **Déterminer sa zone de tir sécurisée (voir schéma).**
- **Ne tirer qu'en tir fichant, jamais à hauteur d'homme. Si vous chassez en terrain accidenté ou en montagne, ne jamais tirer un animal en crête.**
- **Ne jamais quitter son poste avant la fin de la traque, même pour achever un animal blessé.**
- **Décharger impérativement son arme au signal de fin de traque.**



Pour tirer en sécurité, il faut respecter un angle de 30 degrés avec ses voisins.

Pour déterminer approximativement cet angle, le tireur B fait 5 pas vers A, puis 3 pas perpendiculairement à la ligne de tir en tournant le dos à l'enceinte chassée.

Il a ainsi délimité un angle de 30 degrés à l'intérieur duquel tout tir est interdit.

Le tireur B fait ensuite de même en direction de C.

La sécurité est affaire de bon sens, et rappelez-vous que le plus beau trophée du monde ne vaut pas la vie de votre voisin de battue. Respecter à la lettre les règles de sécurité n'enlève rien au plaisir de la battue, au contraire, cela permet d'en profiter pleinement sans avoir peur de son voisin de traque.